



*Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées
Dépendantes*

Les Feuillantines

LIVRET D'ACCUEIL

Sommaire

1. EHPAD LES FEUILLANTINES

- 1.1. Fiche d'identité de la structure
- 1.2. Localisation de l'établissement
- 1.3. Les missions de la résidence les FEUILLANTINES
- 1.4. L'inscription de l'établissement dans le réseau sanitaire et gériatrique
- 1.5. Le cadre de vie et les espaces collectifs

2. LES FEUILLANTINES S'ENGAGENT DANS UNE PRISE EN CHARGE INDIVIDUALISÉE

- 2.1. Les axes de prise en charge
- 2.2. Les feuillantines : un véritable espace de vie
 - 2.2.1. Créer des repères spatio-temporels
- 2.3. Déroulement d'une journée type
- 2.4. Les prestations hôtelières
- 2.5. L'évaluation continue de nos actions.
- 2.6. L'animation.

1. EHPAD Les Feuillantines



1.1. Fiche d'identité de la structure

1 route de la Grave de Peille
06440 L'ESCARENE

Tél : **04-93-79-59-59**

E -mail : **lesfeuillantines@medicharme.fr**

N° FINESS : 06 079 284 3

Directeur : M. Charles-Henri MAGNIEZ
Médecin coordonnateur : Dr Gilles MILHAU

Moyenne d'âge : 85 et 88 ans

Capacité de 54 lits autorisés, dont 6 lits à l'aide sociale
Convention tripartite signée le 01/01/2008

RDC : Accueil, administratif, salle de restauration, cuisine, vestiaires, bureau psychologue et orthophonistes, salle kiné, salle d'animation.

1^{er} étage R+1 : Chambres, infirmerie, salon, salle de bains.

2^{ème} étage R+2 : Chambres, salle de bains, salon.

1.2 Localisation de l'établissement

La Résidence **LES FEUILLANTINES** est un E.H.P.A.D situé dans l'arrière-pays niçois, au cœur d'un écrin de verdure, son bâtiment sur 2 niveaux propose des chambres individuelles ou doubles entièrement équipées. Une récente extension de 600 m² a permis d'accroître la surface de vie et d'améliorer les conditions de prise en charge sans augmenter la capacité d'accueil à savoir 54 résidents.

Certaines chambres donnent accès directement aux terrasses et jardins, d'autres proposent un balcon privatif avec vue sur les collines environnantes. Tout a été pensé afin de rendre agréable, chaleureux et confortable, le cadre de vie du Résidant dans un climat de toute sécurité.



La Maison **LES FEUILLANTINES** a ouvert ses portes en 1989. Elle est située à une vingtaine de kilomètres de Nice à la porte du village de l'Escarène.

Pour y accéder, de nombreuses possibilités s'offrent à vous :

En voiture : -Il faut compter environ 20 minutes pour vous rendre de Nice aux Feuillantines, l'accès est simple et les conditions de circulation agréables.

En bus :

- Plusieurs navettes quotidiennes entre le centre ville de Nice et l'Escarène, vous déposeront directement devant la structure.



En train :

- La gare SNCF de l'Escarène située à environ 2 kms des Feuillantines propose plusieurs horaires chaque jour en provenance de toute la vallée.

1.3 Les missions de la résidence

La maison de retraite LES FEUILLANTINES est un établissement privé accueillant des personnes âgées de 60 ans ou plus valides, semi valides ou dépendantes, d'une capacité de 54 lits d'hébergement permanent.

L'établissement inscrit ses actions dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et dans ce cadre, a signé une convention tripartite avec ses partenaires institutionnels, l'ARS et le Conseil Général des Alpes Maritimes.

Ses missions sont multiples :

Un EHPAD est une institution qui peut accueillir une ou plusieurs typologies de pensionnaires selon la demande locale et le projet de l'équipe de Direction:

- Des personnes âgées autonomes et valides souhaitant une vie collective
- Des personnes âgées de tous niveaux de perte d'autonomie physique ne souhaitant pas rester à leur domicile
- Des personnes âgées en perte d'autonomie psychique ne pouvant plus rester à leur domicile

Mission de qualité de vie quotidienne

L'établissement doit offrir aux résidents tous les éléments d'hôtellerie et d'accessibilité permettant d'assurer une vie quotidienne agréable dans le respect de leur rythme de vie, de leur intimité et la possibilité en fonction de leurs goûts et de leurs désirs de participer à une palette d'activités organisées.

L'organisation mise en place par l'équipe de Direction doit permettre à chacun de conserver son intimité et que la vie collective soit acceptable pour tous.

Améliorer l'autonomie, à défaut soutenir, accompagner

La maison de retraite a pour mission d'offrir à chaque résident les aides requises pour tous les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie domestique et sociale.

Un plan d'aide personnalisé doit avoir été établi afin de permettre à chaque intervenant professionnel de connaître les besoins et le niveau d'aide de chaque résident

Mission de soins médicaux : Sous le contrôle du médecin coordonnateur garant de l'adéquation des moyens aux besoins, l'établissement a pour mission d'assurer certains soins médicaux et techniques.

Soins chroniques : La médicalisation de l'établissement a pour mission de lui permettre d'assurer en toute sécurité la prise en charge médicale (dont les médicaments) et para médicale des pathologies chroniques stabilisées des résidents avec l'aide éventuelle de l'hospitalisation de jour.

Soins aigus, soins palliatifs ou terminaux : Si se produisent dans l'établissement certaines pathologies aiguës intercurrentes temporaires ou si après une hospitalisation un patient requiert encore de façon temporaire quelques soins médicaux rapprochés, en fonction des désirs de la personne, de la lourdeur de ceux-ci, de la sécurité pour le malade, des types de moyens requis, de l'organisation de l'établissement, celui-ci peut éventuellement assurer avec le double accord préalable du médecin généraliste et du coordonnateur des prises en charges médicales et para médicales rapprochées avec l'aide éventuelle de l'HAD .

1. 4 L'inscription de l'établissement dans le réseau sanitaire et gériatrique

Depuis son ouverture l'E.H.P.A.D. LES FEUILLANTINES, conformément aux recommandations du dernier schéma gériatrique départemental, a toujours cherché à travailler en collaboration avec les structures sanitaires et médico-sociales environnantes.

Nous offrons ainsi à nos résidents la possibilité d'être accueillis dans les meilleures conditions au sein d'établissements adaptés à l'éventuelle évolution de leur état de santé. Actuellement, l'offre sanitaire proposée dans les environs de L'Escarene est composée des établissements suivants :

CHU NICE : La convention la plus ancienne, antérieure à la convention tripartite.

La Clinique LES SOURCES : cet établissement propose une prise en charge spécifiquement gériatrique avec tous les moyens médicalisés de pointe. Un service de réanimation et soins intensifs gériatriques, des services médicaux et de réadaptation, ainsi qu'un hôpital de jour permettant les diagnostics et suivis de pathologies multiples.

Cette convention signée en 2010, nous permet un accès rapide au service de soins, et une prise en charge en partenariat avec des équipes pluridisciplinaires.

L'unité mobile de soins palliatifs au CHU de Pasteur : Cette unité nous permet d'accéder aux conseils de professionnels spécialisés dans la prise en charge de la douleur ainsi que dans l'aménagement des soins de fin de vie.

Une formation de trois jours a d'ailleurs été donnée par cette unité à nos agents afin de répondre aux exigences les plus pointues de cette prise en charge spécifique.

Cette convention a également été signée en 2010.

1.5 Le cadre de vie et les espaces collectifs :

Nous nous inscrivons dans une démarche nouvelle et moderne de la prise en charge des personnes âgées en institution.

En effet, les schémas anciens des maisons de retraite demandaient aux nouveaux entrants une adaptabilité aux conditions de la structure.

Aujourd'hui c'est la structure tout entière qui doit s'adapter aux besoins de la personne accueillie. Un virage à 180 degrés qui demande, non seulement, une flexibilité, mais également une vraie réflexion individualisée de prise en charge.

Les efforts fournis pour recréer un environnement familial

L'entrée en institution ne doit pas être synonyme de changement brutal d'environnement et doit éviter de faire perdre aux personnes âgées, déjà fragilisées, les repères acquis tout au long de leur vie.

A la résidence LES FEUILLANTINES, nous veillons donc à ce que les nouveaux résidents retrouvent chez nous les habitudes qu'ils avaient chez eux en les incitant notamment à apporter quelques-uns de leurs meubles et en inscrivant avant même leur arrivée, leur nom sur la porte.

En effet, leur chambre est considérée comme LEUR domicile, en d'autres termes, toute intervention, dans cet espace nécessite une demande et l'acceptation de la personne qui y vit, ceci est valable dans le cadre des soins mais également sur les prestations hôtelières. Quand nous passons la porte nous sommes CHEZ le résident.

Un cadre de vie convivial et sécurisé

Au sein de notre établissement, nous nous efforçons de susciter une atmosphère chaleureuse et conviviale respectant la liberté et l'autonomie de chacun.

Les résidants ainsi que leurs proches bénéficient également d'une terrasse et d'un grand parc entourant la résidence où ils peuvent se promener à loisir.

Dans un souci permanent d'assurer à nos résidants et à leurs proches une qualité d'accueil optimale, nous respectons bien évidemment l'ensemble de la réglementation en vigueur concernant les normes de sécurité et d'accessibilité. Ainsi, toutes les circulations sont équipées de mains courantes et les locaux individuels ainsi que les espaces communs sont adaptés au public handicapé et aménagés de façon à ne pas créer d'obstacle aux déplacements.

LES FEUILLANTINES bénéficie également d'un salon de coiffure et de bien-être permettant aux personnes accueillies ne pouvant se déplacer vers l'extérieur de profiter des soins d'esthétique et de pédicurie qu'elles désirent, ainsi que d'un jardin extérieur des résidants.

2. LES FEUILLANTINES S'ENGAGENT DANS UNE PRISE EN CHARGE INDIVIDUALISEE

2.1 Les axes de prise en charge

Ils s'articulent autour de deux grands axes :

- 1 / L'individualisation :

Chaque personne est unique, elle possède sa propre perception du monde qui l'entoure, ses besoins et ses attentes lui sont propres. Il faut donc les prendre en compte, les évaluer et étudier leur faisabilité.

- nous nous engageons auprès des résidents et de leur famille à mettre en place une prise en charge adaptée et personnalisée.

Les axes de réflexion partent d'une évaluation pluridisciplinaire permettant de définir le profil du résident.

Une fiche d'identité résident est alors mise en place et renseignée, afin de connaître tous les paramètres permettant aux intervenants, d'avoir une vision globale de la personne qu'il prenne en charge.

Cette démarche centrée sur la personne a pour but de créer une synergie des actions, et demande de :

- ✓ Connaître l'individu dans sa globalité
 - ✓ Poser clairement les besoins et attentes de la personne ainsi que de son entourage.
 - ✓ Hiérarchiser les priorités.
 - ✓ Etudier les possibilités et établir la corrélation entre capacités et attentes.
 - ✓ Réfléchir en équipe pluridisciplinaire aux actions à mener.
- 2/ Accompagnement et soutien des familles :

Plus qu'une personne, c'est souvent toute une famille qui subit les douleurs psychiques liées à l'entrée en institution. Il faut donc de manière permanente intégrer dès que cela est possible les proches au projet de vie de leurs ainé(es).

Dans un premier temps, il faudra :

- ✓ Permettre aux aidants naturels un temps de repos.
- ✓ Prévenir l'épuisement des proches.
- ✓ Apporter une écoute, un soutien.
- ✓ Informer.

Ensuite il faut transmettre les informations sur la maladie et son évolution, en expliquant les étapes d'évaluations qui ont permis de dresser la fiche d'identité du résident afin de :

- ✓ Poser clairement la situation. Il n'est pas rare que les familles n'aient que peu d'éléments réels sur l'état de santé physique et psychique de leurs parents.
Ceci peut engendrer parfois une incompréhension sur les actions menées et leurs finalités. Il faut donc impérativement qu'un bilan global soit donné pour poser un point de départ clair pour tous. **Ce sont les clefs de voute d'une collaboration sereine avec les familles.**
 - ✓ Une fois cette étape passée, le projet de vie et de soins sera présenté aux résidents et à leurs familles pour validation. Il détaille tous les objectifs de prise en charge de chaque intervenant (médecin, IDE, AS psychologue, kiné...).
- Cela permettra à chacun de comprendre et de se projeter dans le quotidien des jours à venir.

2.2 Les feueillantines : un véritable espace de vie

Nous avons récemment créé de nouveaux espaces de vie dédiés aux résidents.

Afin d'optimiser les surfaces et de gérer au mieux la partie architecturale et la qualité de la réalisation, nous avons fait appel à un cabinet d'architectes pour mener à bien les études et le suivi de la réalisation.

Une extension du bâtiment principal de 600m² apporte non seulement un plus grand confort dans les chambres, mais également d'augmente les espaces de vie communs :

- ✓ Salon, tisanerie à chaque étage.
- ✓ Salles d'animations
- ✓ Salle bien-être où interviennent coiffeuse, esthéticienne, pédicure...
- ✓ Salle de soins de kinésithérapie avec tout le matériel nécessaire à la prise en charge de la personne âgée.

2.2.1 Créer des repères spatio-temporels

La signalétique est un besoin permanent des résidents qui grâce à elles peuvent se repérer dans les lieux.

Les numéros d'étages sont donc signalés, ainsi que les numéros des chambres.

Devant chaque chambre, un écriteau avec le nom de la personne et sa photo permet immédiatement aux résidents comme aux familles de savoir qu'ils sont bien là, ou ils voulaient être et ainsi garantir une plus grande intimité, en évitant les entrées inopinées dans leur domicile. D'autre part, nous tenons à ce que les résidents conservent leurs repères temporels.

Dans le restaurant de l'établissement, une éphéméride, indiquant la date, le moment de la journée et l'heure est en permanence affichée.

Tous les locaux ouvrent largement sur la nature environnante afin que les résidents puissent garder, dans ce lieu de vie, un contact visuel avec le jardin et l'évolution des végétaux en fonction des saisons.

Dans ce jardin, nous avons également la chance d'avoir quelques arbres fruitiers qui là encore constituent d'excellents repères temporels selon qu'ils sont en fleurs, que leurs fruits poussent ou que les feuilles tombent.

2.3 Déroulement d'une journée type



06H45 – 08H00

Petit déjeuner en chambre des résidents.



08H00 – 10H00

Prise en charge des soins de nursing et Aide à la toilette.



10H00 arrivée de l'animatrice et de l'équipe kiné

Au fur et à mesure de l'achèvement des soins les résidents sont accompagnés soit chez les kinés pour leurs séances, soit auprès de l'animatrice qui effectue un accueil individualisé. La lecture du journal est alors proposée, ainsi que la diffusion des informations sur le déroulement de la journée :

- Menu des repas du jour
- Atelier et animation de l'après midi
- Evénements particuliers (anniversaire, messe...)



12H00 – 13H30 : Temps du repas, en salle de restaurant.



13H30 – 14H00

Accompagnement en chambre pour les résidents souhaitant se reposer.

Changes selon les nécessités de chacun.

Installation en salle d'animation pour ceux qui désirent y participer.



14H00 – 15H30

Animation selon le planning hebdomadaire proposé par l'animatrice et la psychologue.

Prise en charge par petit groupe en fonctions des désirs et des capacités de chacun.



15H30 – 16H00

Goûter des résidents selon les lieux où ils se trouvent :

- Chambre
- Salon en étage

- Salle d'animation
- Terrasse ...



16H00 – 17H30

Poursuite des animations, et ateliers thérapeutiques pour les résidents les plus dépendants :

- Stimulation sensorielle
- Musicothérapie
- Lecture
-



17H30 – 18H45

Accompagnement des résidents dépendants pour préparation des couchers.

En effet, un certain nombre de nos résidents, soit en raison de leur grand âge, soit de leurs pathologies, ne peuvent supporter un temps trop long de station debout ou en fauteuil. Il est donc nécessaire de les préparer plus tôt au temps de repos en prenant le temps d'un accompagnement doux et rassurant.

Ils prendront alors leur repas en chambre ou dans les salons d'étages.



18H45 – 19H30

Temps du repas, en salle de restaurant et en étage.



A partir de 19H30 Accompagnement en chambre et aide au coucher en respectant les désirs des résidents.

2.4 Les prestations hôtelières

La restauration

Le moment des repas rythme la journée et permet de structurer le temps. Il ne s'écoule pas plus de 12h00 entre la fin du dîner et le petit déjeuner.

Considérant que les repas sont des moments privilégiés de rencontre et d'échange, il nous paraît important que les résidents les prennent au sein de la salle de restauration. Toutefois, si leur état de santé l'exige, ils peuvent bien évidemment être servis dans leur chambre.

Les menus sont affichés chaque jour dans le hall d'entrée et dans la salle à manger. Les repas sont variés, élaborés sur place par le chef cuisinier formé à la diététique et visés par le personnel infirmier et par la « Commission Menu ».

Les régimes prescrits par les médecins sont suivis scrupuleusement.

L'ensemble du service restauration est soumis aux règles HACCP.

Des analyses microbiologiques régulièrement effectuées par un laboratoire indépendant permettent une surveillance continue de l'hygiène alimentaire et une alerte précoce en cas de risques.

Les services complémentaires

Le linge hôtelier est fourni par l'établissement et nous pouvons entretenir également le linge personnel des résidents, à la demande de ces derniers ou à celle de sa famille.

D'autre part, chaque jour nous distribuons le courrier individuellement aux résidents. Nous pensons que cette façon de distribuer le courrier est plus conviviale que les boîtes aux lettres où l'on se rend de façon anonyme.

Le fait d'apporter son courrier à la personne accueillie est l'occasion d'un échange quotidien supplémentaire et pourquoi pas l'occasion aussi pour lui de discuter avec la personne qui vient frapper à sa porte, de lui donner des nouvelles de sa famille et de lui expliquer qui est la personne qui lui écrit.

La distribution du journal est également particulièrement propice aux conversations et aux commentaires autour de l'actualité.

Le respect des droits et de la dignité des résidents

La loi du 2 janvier 2002 a replacé le résident et le respect de ses droits les plus fondamentaux aux cœurs des préoccupations des gestionnaires d'établissements. Mais bien avant cette loi, nous avons déjà mis l'accent sur le droit au respect, à la dignité, à l'intimité, à l'indépendance, à l'expression du résident et au respect des liens familiaux et affectifs.

Nous menons notamment des actions continues de sensibilisation à l'application des principes contenus dans la charte des droits et des libertés de la personne âgée dépendante auprès de notre personnel.

Le droit à la dignité et la lutte contre la maltraitance

Particulièrement soucieux du bien-être des résidents, nous veillons à ce que des comportements aussi simples mais aussi essentiels que frapper avant d'entrer dans la chambre du résident, attendre la réponse, fermer les portes des chambres durant les soins et respecter le secret professionnel soient observés par l'ensemble des personnes intervenants au sein de l'établissement.

Les salariés font notamment l'objet de sessions régulières de formation afin de les sensibiliser au respect de la personne et à la notion de « bientraitance ».

Un comité local de développement de « la bientraitance » et d'action contre toute forme de maltraitance en institution a été créé le 26 mars 2010 sur la base d'enquête Ethique et liberté 2009 et 2010. Sont représentés les Résidents, les familles, le personnel, un élu de la commune et un représentant associatif : Mme IMBERT, Observatoire de Gérontologie 06.

Le droit à l'intimité

L'établissement veille au respect de l'intimité du résident par la prise en compte de ses relations sentimentales, sa vie sexuelle, sans préjugés. La direction et les infirmières ont également un rôle éducateur et médiateur avec les familles souvent surprises ou désarmées face à ces situations.

Le droit à l'information et à la représentation

Nous veillons à ce que les résidents ainsi que leurs familles puissent s'exprimer librement sur la vie et l'organisation de l'établissement. Conformément aux exigences réglementaires, nous avons donc mis en place le Conseil de la Vie Sociale qui se réunit plusieurs fois par an à l'initiative de son président, élu parmi les membres des familles des résidents.

Les résidents et leurs familles peuvent également être représentés au sein de la « Commission Menu » qui se réunit une fois par mois en présence du chef de cuisine, du personnel de restauration, de membres de personnes soignants et d'un représentant de la direction.

D'autre part, nous proposons également aux résidents qui le souhaitent des rendez-vous individualisés avec l'équipe de direction. Enfin, nous diffusons chaque année un questionnaire de satisfaction pour que chacun, résident ou membre de la famille, puisse exprimer ses attentes et ses remarques.

Le droit à la pratique du culte de son choix

LES FEUILLANTINES profitent, deux fois par mois, de la visite du prêtre de la paroisse pour organiser une messe mensuelle.

D'autre part lors de l'accueil d'un nouveau résidant, la question du culte est abordée, chacun pouvant alors définir ses besoins et le cas échéant faire la demande d'interventions d'un représentant du culte de son choix.

Le droit à la protection judiciaire

Lors de l'admission d'un nouveau résidant, nous procédons, en concertation avec le médecin coordonnateur de l'établissement, à une analyse de sa situation familiale et patrimoniale et de sa capacité à gérer lui-même ses biens. Selon les aptitudes de la personne âgée, le médecin traitant intervient dans le cadre d'une mesure de protection (curatelle, tutelle, sauvegarde de justice).

2.5. L'évaluation continue de nos actions.

La loi du 2 janvier 2002 oblige l'ensemble des établissements médico-sociaux de pratiquer une évaluation continue de leur démarche qualité.

Conformément aux textes législatifs, nous tenons à nous assurer en permanence que les missions accomplies et la prise en charge proposée correspondent toujours aux besoins et aux attentes des personnes âgées et de leurs familles.

Il est donc indispensable de travailler régulièrement en évaluations interne et externe sur l'ensemble des services que nous proposons.

C'est dans ce contexte que l'EHPAD LES FEUILLANTINES fait appel à des consultants spécialisés.

Cette méthode n'évalue pas la compétence des professionnels ni celle des résidants. Elle apprécie la cohérence et la qualité de la prise en charge globale des personnes âgées. C'est pour une évaluation qualitative de l'institution et de son fonctionnement.

La diffusion annuelle d'une enquête de satisfaction, traitant successivement des différents aspects de la prise en charge proposée : les activités, les soins, l'hébergement. Les résultats de ce sondage effectué auprès des résidents eux-mêmes mais aussi des familles, sont analysés pour ensuite donner lieu à des actions de correction mises en œuvre dans les meilleurs délais.

L'installation d'une boîte à idées, située à l'accueil de l'établissement, permet de recueillir toutes les doléances des usagers de l'établissement pour, encore une fois, apporter le plus rapidement possible une solution aux difficultés ressenties.

L'autoévaluation de nos actions, sur la base de la grille

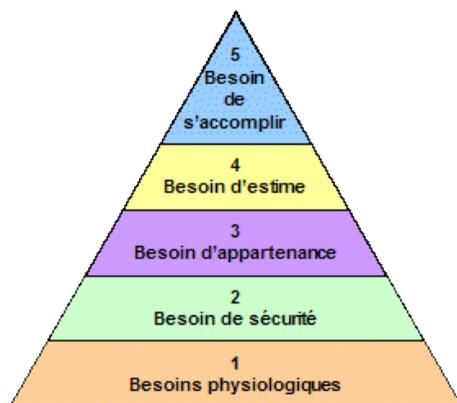
Angélique, conformément aux engagements pris dans le cadre de la convention tripartite signée avec nos partenaires institutionnels.

Cette analyse nous permet là encore d'établir de manière objective nos points forts mais aussi

nos faiblesses et d'en tirer des enseignements utiles pour améliorer la qualité de nos prestations.

L'EHPAD a la chance de compter parmi ses équipes une animatrice à plein temps, ce qui permet de proposer aux personnes accueillies des activités tous les jours, de 10h00 à 17h30.

Cela est la traduction concrète de la place prépondérante qu'occupent pour nous les animations et la vie sociale, vecteur d'échanges et d'épanouissement.



2.6. L'animation.

Sur le plan de la prise en charge des personnes âgées, le temps occupationnel est fondamental. Il donne un sens à

l'ensemble de la journée. Longtemps on à considérait la mission des institutions comme devant être une réponse aux besoins basiques de la personne. Rapidement la prise de conscience collective a permis d'évoluer vers une prise en charge plus globale, incluant tous les paramètres de la vie



sociale et psychique.

Chaque jour, un programme d'animation est proposé aux résidents. Diverses activités de tout niveau sont établies afin de stimuler et de conserver toute les facultés cognitives et également de distraire le quotidien de nos résidents. L'ensemble s'inscrit dans un projet à la fois personnel de prise en charge individuelle mais également sur un plan global de notre structure.

Nous avons pour habitude d'organiser régulièrement des activités hors de l'établissement pour que nos résidents restent au contact de l'environnement qui les entoure et pour qu'ils puissent bénéficier encore, malgré leur entrée en institution, des services et des animations proposées par les acteurs locaux.

Ainsi, nous accompagnons les résidents lors des diverses manifestations culturelles qui se déroulent dans les environs de l'établissement.

Nous veillons aussi à ouvrir l'établissement sur l'extérieur.

Certaines de nos activités font appel à des intervenants extérieurs, ou des partenaires sociaux de la commune.



Les liens intergénérationnels sont favorisés en mettant, par exemple, en contact les enfants de l'école du village avec nos résidants.

Notre équipe d'animation propose également la lecture du journal local « Nice-Matin » tous les jours à 10h30, le restaurant de l'établissement, là où se réunissent habituellement la plupart des résidants. Afin de conserver une vision plus large du monde et de ce qui s'y déroule. Certains sujets sont alors proposés en réflexion et débat de groupe.